

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

### Conditions d'utilisation du gîte

Le gîte privatif La Pause est un lieu calme niché au cœur d'un hameau à la campagne.

Par conséquent nous demandons à nos résidents de respecter :

- La quiétude du lieu et de nos proches voisins par rapport au bruit, à l'espace privatif dont vous disposerez,
- Les personnes intervenant sur le site,
- et d'une manière générale à la vie rurale environnante.

C'est pourquoi l'utilisation de matériel de sonorisation est interdit.

Ainsi que le bruit en extérieur de 22h30 à 9h30.

Dans le cas de gênes sonores abusives, une retenue sur caution de 300€ sera appliquée.

L'utilisation des locaux et des biens attenants par les locataires ; s'entend à ce que ces derniers, soient tenus d'user de la chose louée durablement et sont donc tenus à respecter les règles suivantes :

- L'intérieur des locaux est intégralement non-fumeur (cigarette, chicha, vapotage, etc). Merci de vous mettre en extérieur et de jeter vos mégots dans les cendriers (ces derniers doivent être vidés en fin de séjour).
- Le déplacement des lits, meubles & décorations sont interdits.
- Le mobilier doit être utilisé pour leur destination initiale (ex : un lit ou canapé ne sont pas un trampoline...).
- La hotte aspirante doit être mise en marche lors de la cuisson des plats.
- La vaisselle du gîte doit être disposée comme indiqué sur les rangements - en respectant le nombre correspondant.
- Les consignes de tri des déchets doivent être respectées. Les poubelles et le bac à verre seront à vider en fin de séjour.
- Les chaussures ne sont pas acceptées dans les chambres, salles de bains et à l'étage.
- **Toute panne, casse ou dysfonctionnement doit être signalé afin que nous puissions y remédier le plus rapidement possible.**

### Prestation comprises

Le montant du loyer comprend :

- La mise à disposition temporaire du bien loué comme indiqué sur le contrat de location et ses éventuelles options,
- Les charges,
- Les consommations d'eau, d'électricité et de gaz pour un usage domestique normal et correspondant aux mesures gouvernementales relatives à l'économie d'énergie et les orientations environnementales. S'il est avéré une consommation excessive des fluides, nous nous réservons la possibilité d'imputer un prélèvement sur la caution.
- L'utilisation du jardin paysagé, jeux et jouets de plein air et autres aménagements extérieurs.

Tout manquement aux consignes de sécurité, d'utilisation ou de dégradations des locaux et du matériel mis à disposition pourra faire l'objet d'une restriction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive sans possibilité de remboursement.

Le loyer ne comprend pas :

- la taxe de séjour,
- le ménage,
- la location de linge de lit,
- les consommables : papier toilette, liquide vaisselle, éponges, serviettes, torchons, tablettes lave-vaisselle, lessive, gel douche, shampoing, alimentation...
- Cependant un kit de démarrage sera à votre disposition à votre arrivée pour votre début de séjour : papier toilette (1 rouleau par wc / 2 tablettes lave-vaisselle / 2 dosettes de produit ménager).

## Réservation

La réservation ne sera effective qu'après :

- la remise du contrat de location et des présentes conditions générales paraphées et signées,
- le versement d'un acompte (env. 30% du montant total du séjour) par chèque ou virement,
- l'envoi d'une attestation récente d'assurance locative au nom figurant sur le contrat,
- la réception du chèque de caution (non encaissé),

Afin de garantir la réservation, l'acompte devra être versé dans les 10 jours suivant l'expédition du contrat.

Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de remettre le logement à la location.

## Annulation

Le locataire souhaitant annuler sa réservation devra adresser un courrier recommandé au bailleur **au plus tard** un mois avant la date d'effet du bail et abandonnera son acompte.

S'il annule moins d'un mois avant la date d'effet du bail, il devra payer à titre de dédommagement le montant total de la location, l'acompte versé venant en déduction des sommes dues.

## Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie par chèque non encaissé sera demandé à la réservation.

Le montant de ce dépôt est précisé sur le contrat de location.

Cette caution sera rendue au locataire ou détruite après le séjour, s'il n'est constaté aucune dégradation ou surconsommation énergétique (eau, électricité, gaz) dans un délai maximal d'une semaine après le départ.

Si le dépôt de garantie est insuffisant pour régler les sommes dues par le locataire afin de remédier aux dégradations constatées, celui-ci s'engage à régler les éventuels dépassements ou à mettre en cause son assureur.

## Assurance

Avec le contrat de location, vous devez également nous **fournir une photocopie de votre assurance responsabilité civile**. Il est entendu que la personne signataire du contrat est responsable des autres locataires et du respect des conditions d'utilisation des lieux. Il est également nécessaire dans le cadre d'un séjour long (maximum 90 jours), de déclarer le gîte comme lieu de résidence auprès de votre assureur en précisant l'adresse et les dates de votre location.

## Ménage

Nous proposons en option un forfait ménage. Celui-ci est indiqué sur votre contrat de location. Pour les locataires n'ayant pas souscrits à une option ménage – il leur sera demandé à la remise des clés en fin de séjour de **rendre les locaux propres « prêt à louer »**.

Par conséquent, le locataire s'engage à réaliser le ménage suivant :

- chambres : remettre au propre les lits, passer l'aspirateur,
- salle de bains : nettoyer et désinfecter douche/baignoire, wc, vasque, sols,
- nettoyer et ranger les accès : escalier, palier, coin bibliothèque,
- cuisine : nettoyer le réfrigérateur & rangements, ranger la vaisselle comme indiqué (rien ne doit rester dans le lave-vaisselle), nettoyer & désinfecter évier et plan de travail, vider les poubelles, laver le sol
- salon : remettre en état les assises (canapés, coussins), tapis d'entrée, laver le sol
- extérieurs : ranger les jeux, nettoyer le barbecue et ses ustensiles,

Un « kit ménage » est laissé à disposition des locataires : aspirateur + sac / seau + lavette / produit pour le lavage des sols / balai / pelle / micro-fibres / éponges pour le ménage / produits : wc, désinfectant surfaces alimentaires.

Pour rappel, les chaussures extérieures ne sont pas autorisées à l'étage, dans les chambres et les salles de bains.

L'option ménage ne comprend pas : le rangement de la vaisselle, le vidage des poubelles, le nettoyage du barbecue et le rangement des espaces extérieurs.

Avec ou sans option ménage : le locataire s'engage néanmoins à rendre les lieux dans un état de rangement et de propreté convenable et s'engage à signaler toute casse ou matériel défectueux.

Nous invitons nos locataires à vérifier scrupuleusement qu'ils n'oublient pas d'effets personnels.

## Linge de lit

Nous le proposons en option au tarif de 10€/lit utilisé et +5€ si vous souhaitez la mise en place. Dans le cas où les locataires souhaitent venir avec leur propre linge de lit, merci de prévoir : **taie d'oreiller / drap housse et housse de couette**.

Nous fournissons : oreiller(s) avec sa housse de protection / une alèse sur le matelas et une couette.

Les protections doivent être laissées en place.

## Taxe de séjour

Une taxe de séjour est applicable dans notre commune. Elle est perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Racan et le conseil départemental d'Indre et Loire.

Son montant et sa méthode de calcul sont révisés chaque année en prenant en compte la catégorie d'hébergement et le nombre de personnes y séjournant.

## Connexion internet / wifi

Une connexion internet est à disposition du locataire, qui s'engage par le présent document à utiliser celle-ci uniquement dans le cadre légal.

## Aménagements extérieurs

Afin de vous proposer un cadre de vie agréable pour vos séjours, nous nous efforçons de créer et d'aménager les espaces extérieurs. Nous vous demandons donc de **respecter les consignes d'utilisation et de sécurité** des aménagements et locaux ; **ainsi que les espaces verts** : végétaux, décorations, massifs...

## Jeux et jouets de plein air

Afin de garantir la quiétude des lieux et des voisins, les jeux et jouets de plein air sont utilisables de 10h à 21h.

Les enfants doivent systématiquement être sous la surveillance d'un adulte qui s'assurera de vérifier le matériel et régulera son utilisation : trampoline, table de ping-pong, autre matériel mis à disposition...

Ils convient également aux adultes référents de s'assurer de l'âge/des capacités des enfants à utiliser le matériel.

Les adultes sont également garant du rangement du matériel mis à disposition ainsi que son utilisation.

Toute défaillance devra être signalée afin que nous puissions isoler/réparer ou remplacer le matériel et éviter tout accident.

## Animaux (chiens et chats)

Il est possible de venir avec votre animal de compagnie avec un supplément à votre contrat de location.

Votre animal doit être à jour de ses vaccinations.

Les animaux ne sont pas acceptés sur les étages des gîtes, chambres et canapés.

Nous vous demanderons de préférer les balades extérieures pour que votre compagnon puisse se soulager.

Le cas échéant, il sera nécessaire de ramasser ses déjections.

## Sécurité

### **Détecteurs de fumée**

Des détecteurs de fumées sont installés dans toutes les pièces. En aucun cas ils ne doivent être déconnectés (retiré de leur support ou pile enlevée). En cas de déclenchement d'une alarme et par mesure de précaution, le gîte doit être évacué.

La personne d'astreinte pour les gîtes doit être prévenue au 06 71 014 129

Si un détecteur venait à émettre des bips courts et espacés ; merci de nous le signaler ainsi que tout autre dysfonctionnement.

### **Extincteurs**

Des extincteurs sont installés dans le gîte. Ils sont destinés uniquement à l'urgence pour pouvoir évacuer les locaux. En cas de dégroupillage ou utilisation abusive un forfait de 80€/extincteur sera appliqué pour permettre son remplacement.

### **Trousse de 1<sup>er</sup> soins**

Une trousse de 1<sup>er</sup> soins est disponible dans les sanitaires du rez-de-chaussée.

Nous vous demandons de faire un réassort en cas d'utilisation.

### **Enfants**

Nous demandons à nos locataires une vigilance particulière sur leurs enfants - que ce soit en intérieur ou extérieur.

### **Astreinte**

Une personne d'astreinte est joignable **24h/24h - 7j/7j au 06 71 014 129**

---

*Nous restons disponible et à votre écoute dans une démarche bienveillante avant, pendant et après votre séjour.*

Nom :

Prénom :

Date :

Signature précédé de la mention « Lu et approuvé »